



MAIRIE DE TIERCELET
Tél: 03.82.89.12.80
secretariat@tiercelet.fr
www.tiercelet.fr

Envoyé en préfecture le 27/10/2025
Reçu en préfecture le 27/10/2025
Publié le
ID : 054-215405259-20251024-A_2025_151-AR

A_2025_151

**ARRETE DU MAIRE PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA
REGLEMENTATION GENERALE DE VOIRIE ET OCCUPAION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TRAVAUX RUE HONORE DE BALZAC LE 29
OCTOBRE 2025 - ONF VEGETIS**

Le Maire de la Commune de TIERCELET, Monsieur Frédéric KARLESKIND,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1, L 411-3, R 411-8 et R 411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I _ 8e partie _ signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 10 avril 2009 modifié ;
VU la demande de l'entreprise ONF VEGETIS en date du 16 octobre 2025 d'occupation du domaine public pour des travaux de coupe d'arbre ;
CONSIDERANT qu'il importe d'apporter des restrictions à la réglementation générale de voirie afin de permettre ces travaux ;

ARRETE

Article 1 : Le mercredi 29 octobre 2025, la circulation s'établit comme suit entre le 11 et le 15 rue Honoré de Balzac :

Chaussée rétrécie,
Alternat de circulation par feux de chantier,
Interdiction de dépasser,
Stationnement interdit de part et d'autre de la chaussée sur l'emprise des travaux.

Article 2 : Ainsi, tout véhicule en stationnement interdit et gênant au titre des articles 1 du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'un placement en fourrière.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Sous-Préfète de Briey
- au Commissaire de Police de Mont-Saint-Martin
- au STAM de Longwy
- à l'entreprise ONF VEGETIS chargée de travaux

Fait à TIERCELET, le 24 Octobre 2025
Le Maire,
Frédéric KARLESKIND,



Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 054-215405259-20251024-A_2025_151-AR

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/10/2025

ANNEXE

